



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L' AISNE

Laon, le 6 novembre 2015

Dossier de presse

Signature de la cession de l'ancienne base militaire Laon-Couvron
vendredi 6 novembre 2015 à 11 heures, dans le salon Charles X de la préfecture de l'Aisne

Dans le cadre du contrat de redynamisation des sites de défense (CRSD), les terrains de l'ancienne base militaire de Laon-Couvron sont vendus à M. Jonathan Palmer, ce jour, vendredi 6 novembre 2015. Les actes de cession, de l'État à la communauté d'agglomération du Pays de Laon et à la communauté de communes du Pays de la Serre, puis de ces deux collectivités à M. Jonathan Palmer sont signés à 11 heures dans le salon Charles X de la préfecture de l'Aisne.

Cession du Quartier Mangin

Dans le cadre des opérations de restructuration de la défense 2009-2014, le site de Laon-Couvron fait l'objet d'une cession à l'euro symbolique au profit de la communauté d'agglomération du Pays de Laon (CAPL) et de la communauté de communes du Pays de la Serre (CCPS). Afin de permettre à M. Jonathan Palmer, président de MSV France, la réalisation de son projet, ces deux collectivités lui cèdent, par actes notariés du même jour, la totalité de l'emprise foncière du site.

Le décret n°2013-1179 du 17 décembre 2013 a autorisé la cession à l'euro symbolique de l'ensemble immobilier domanial dénommé « Quartier Mangin » par l'Etat aux deux collectivités.

La cession devient effective à compter de la signature entre le représentant de l'Etat et les deux Présidents de la vente du terrain de Laon-Couvron ce vendredi 6 novembre.

Le contrat de redynamisation des sites de défense axonais (CRSD)

En 2012, il a été décidé de transférer, à Châlons-en-Champagne, les unités installées au quartier Mangin de Laon-Couvron (1^{er} régiment d'artillerie de marine et 8^e régiment du Matériel).

Afin d'atténuer les effets économiques de la fermeture des sites de défense axonais et assurer leur reconversion, un CRSD, élaboré conjointement par les collectivités locales, l'agence de développement « Aisne développement », le conseil général (devenu conseil départemental aujourd'hui) et les services de l'Etat, a été signé le 26 novembre 2012 pour une durée de 3

2, rue Paul Doumer – CS 20656 – 02010 LAON CEDEX

Contact presse : Service départemental de la communication interministérielle

Tél : 03 23 21 82 15 ou 06 07 98 05 83 ou 06 85 47 34 69 - Courriel : pref-communication@aisne.gouv.fr

www.aisne.gouv.fr - www.facebook.com/prefetdelaisne - Twitter : @Prefet_02

ans. Il est reconductible pour deux ans. La signature de l'avenant le vendredi 6 novembre concrétise la prolongation du CRSD axonais pour une période de deux années.

Le CRSD, dans le cadre de cet avenant, se décline en trois axes stratégiques :

- Axe 1 : Bâtir un projet de reconversion pour le site de Laon-Couvron
- Axe 2 : Accroître l'offre de formation
- Axe 3 : Accroître l'attractivité du territoire et structurer le tissu économique

Ces trois axes représentent un ensemble de dix actions dont le financement est partagé entre l'Etat (FNADT, FRED et agence de l'eau : **12,4 M€**), les collectivités territoriales (CR : 4,83 M€, CG : 4,845 M€, CCPS et CAPL : 2,2 M€, communes : 2,34 M€ et syndicat mixte : 1,5 M€ pour un total de **15,715 M€**), le maître d'ouvrage du projet privé (**10,065 M€**). Le montant total du contrat s'élève à 38,180 M€ pour une création attendue de 735 emplois, au terme de celui-ci.

Le projet d'autodrome de Laon-Couvron de M. Jonathan Palmer

M. Jonathan Palmer, ancien champion de formule 1, est le principal actionnaire et PDG de la société anglo-saxonne Motor Sport Vision (MSV). MSV possède et assure la gestion de cinq circuits de sports mécaniques en Grande-Bretagne dont celui de Bedford implanté sur une ancienne base militaire. M. Jonathan Palmer a déposé les statuts de la Société MSV France fin 2013. Il en est le Président.

M. Jonathan Palmer souhaite créer en Europe un site de conduite sportive. Le projet occupera la totalité du site de Laon-Couvron. Il consiste en la création d'un ensemble de circuits dédiés à la conduite automobile sportive de loisirs. Les circuits seront construits en utilisant les pistes existantes de l'aérodrome.

En termes d'emploi, il est attendu la création d'une centaine d'emplois en trois ans, un chiffre qui atteindrait 250 emplois en sept ans.

Description et historique du Quartier Mangin

Le site est situé sur quatre communes du département de l'Aisne : Crépy, Vivaise (communauté de communes de Laon devenue aujourd'hui communauté d'agglomération du Pays de Laon – CAPL –), Chery-les-Pouilly et Couvron-et-Aumencourt (communauté de communes du Pays de la Serre – CCPS –) pour une superficie de plus de 500 ha.

La première piste aérienne de Laon-Couvron remonte à l'occupation allemande pendant la Grande Guerre. L'aérodrome de Laon-Couvron devient successivement base aérienne allemande puis base de l'OTAN, dirigée par l'armée américaine. En 1967, la base aérienne devient le quartier Mangin et accueille des unités de l'armée de terre. Le 1^{er} Régiment d'Artillerie de Marine (RAMa) et une compagnie du 8^e Régiment du Matériel (RMAT) se sont installés au quartier Mangin de Laon-Couvron en 1992. Ils ont quitté le site le 1^{er} juillet 2012.

2, rue Paul Doumer – CS 20656 – 02010 LAON CEDEX

Contact presse : Service départemental de la communication interministérielle

Tél : 03 23 21 82 15 ou 06 07 98 05 83 ou 06 85 47 34 69 - Courriel : pref-communication@aisne.gouv.fr

www.aisne.gouv.fr - www.facebook.com/prefetdelaisne - Twitter : @Prefet_02